



La Main verte à Épône – Samedi 7 avril 2018

Les communes d'Épône, La Falaise et Mézières-sur-Seine vous donnent rendez-vous le samedi 7 avril de au Centre intercommunal des jardins familiaux à Épône :

Distribution de compost de 9h00 à 12h00

(Sur présentation d'un justificatif de domicile pour les habitants d'Épône, Mézières et La Falaise).

Un ticket sera délivré aux jardins familiaux, l'occasion de découvrir les animations pour petits et grands autour de l'environnement, du jardinage dans une ambiance conviviale. Le sac du terreau sera ensuite à récupérer sur le parking de la salle du Bout du Monde.

Animations de jardinage

Participez aux activités ludiques de sensibilisation au développement durable et aux ateliers de jardinage, construction de maisons à oiseaux, jeux de piste pour les enfants.

Découvrez les jardins familiaux, les moutons, les poules, nos amis les abeilles : visite du rucher, balade à poneys (- 10 ans), cycle de croissance de la graine, ateliers de plantation et comment faire son compost.

Troc de plantes de 9h00 à 17h00

Échange de graines, boutures, bulbes, fleurs, plantes vertes ou herbes aromatiques ...

La Ville met à disposition table et barnum gratuitement.

Pour réserver un stand, contactez le service animation : animation@epone.fr - Tel. : 06 40 30 55 14

Inscription et participation gratuites !



Inscriptions à l'école – Année 2018/2019

Dès maintenant, vous pouvez inscrire votre enfant l'école « Les 3 Tilleuls » de La Falaise comme suit :



- Se présenter en mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile : un formulaire sera à compléter sur place, tamponné de la mairie et vous sera remis.
- Prendre rendez-vous avec la directrice de l'école (01 30 95 86 88) et lui apporter le formulaire rempli en mairie, le livret de famille et le carnet de vaccinations. Pour une 1^{ère} inscription (entrée en petite section de maternelle par exemple), un certificat médical attestant de l'aptitude de l'enfant à fréquenter l'école maternelle vous sera demandé.

Les inscriptions aux services de cantine et de garderie auront lieu du 4 juin au 20 juillet 2018 :

- pour les enfants déjà inscrits en 2017/2018, un dossier en partie pré-rempli sera distribué via l'école fin juin,
- pour les nouvelles inscriptions, un dossier vierge sera envoyé aux familles concernées, il sera également disponible en mairie ou pourra être transmis par courriel sur demande.

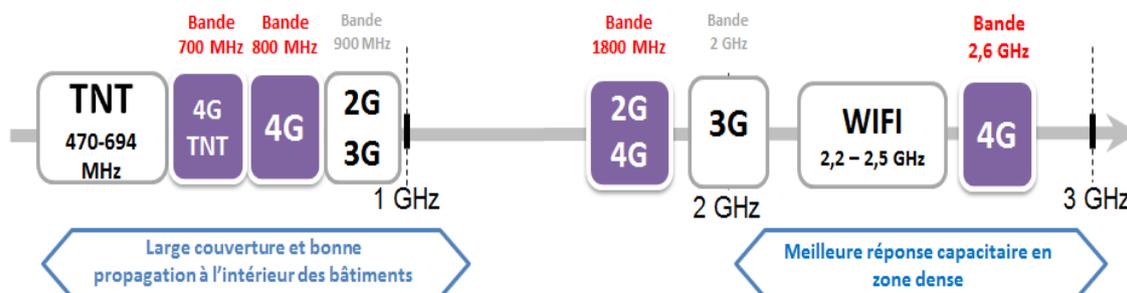
Déploiement de la 4G : des interférences possibles avec la TNT

L'utilisation **d'internet en mobilité**, par le biais d'un smartphone ou d'une tablette, s'est considérablement développée ces dernières années. En France, on compte désormais **33,6 millions de personnes** surfant sur la toile grâce à ces appareils (étude Médiamétrie - décembre 2015). Cette croissance se traduit par une multiplication conséquente du trafic sur les réseaux mobiles qui menace, à terme, de les saturer.

La 4G, technologie de téléphonie mobile, offre un **accès fluide à internet en mobilité** grâce à des débits importants. Elle apporte des **capacités supplémentaires** indispensables pour continuer à bénéficier des services de l'internet mobile et développer de nouveaux usages.

Le déploiement de la 4G peut s'accompagner d'interférences avec la TNT.

En France, les services de très haut débit mobile 4G peuvent se déployer dans quatre bandes de fréquences : celle des 700 MHz, celle des 800 MHz, celle des 1800 MHz et celle des 2,6 GHz.



L'Agence nationale des fréquences (ANFR), établissement public de l'Etat, délivre des **autorisations** dans ces bandes aux opérateurs de téléphonie mobile pour déployer des antennes 4G.

Plusieurs autorisations ont récemment été accordées dans votre commune, notamment dans les bandes 700 MHz et/ou 800 MHz. Ces bandes offrent une très bonne qualité de réception des services, notamment à l'intérieur des bâtiments. Cependant, elles sont très proches de la bande utilisée par la télévision, ce qui est susceptible de causer de manière ponctuelle des perturbations de la réception de la TNT chez les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau.

Les personnes disposant d'un abonnement ADSL, d'une réception TV par satellite (parabole), par câble ou fibre optique ne sont en revanche pas concernés par ces perturbations.

Comment remédier à ces interférences ?

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous constatez depuis peu des difficultés de réception de la TNT, vous pouvez bénéficier **d'un dispositif d'assistance et d'intervention** mis en place par l'ANFR et les opérateurs de téléphonie mobile concernés :

- **Si vous dépendez d'une antenne râteau placée sur votre toit, vous pouvez appeler le numéro : 0970 818 818** du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel non surtaxé)
- **Si vous dépendez d'une antenne râteau collective (antenne placée sur le toit de votre immeuble)**, il est souhaitable d'appeler prioritairement votre syndic ou gestionnaire d'immeuble car seul ce dernier peut engager les travaux nécessaires au niveau des parties communes. Pour bénéficier du dispositif mis en place, il revient au syndic d'appeler le numéro ci-dessus.

Quels avantages apporte ce dispositif d'intervention ?

L'appel va permettre d'établir un **diagnostic** par le téléopérateur. Celui-ci va notamment vérifier si les difficultés de réception de la TNT sont bien liées à la mise en service d'une antenne 4G.

Si c'est le cas, le téléspectateur sera rappelé par un antenniste mandaté par les opérateurs mobiles pour une prise de rendez-vous. Pour rétablir une bonne réception de la télévision, il faudra le plus souvent ajouter un filtre au niveau de l'antenne râteau sans aucun risque de dommage sur l'équipement du téléspectateur. **Cette intervention est entièrement financée par les opérateurs mobiles et gratuite pour l'utilisateur.**

Pour plus d'information, le site de l'ANFR : www.recevoirlatnt.fr